



COUPE du COMITE d'ILLE-ET-VILAINE moins de 18 et moins de 15 Féminin et Masculin

Art 1 : Le Comité d'Ille-et-Vilaine organise une coupe du Comité pour la catégorie -18 et -15 (féminines et masculins) pour les équipes évoluant uniquement en championnats territoriaux niveau 3 (1^{ère} division) ou niveau 4 (2^{ème} division).

Art 2 : L'engagement est facultatif. Les clubs sont **inscrits d'office** mais ont la possibilité de se désengager avant le 3 décembre. L'engagement d'une seule équipe par club et par catégorie est admis.

Art 3 : Le droit d'engagement est fixé à 10 €. Pour tout désengagement après la date du 3 décembre, le droit est dû.

Art 4 : Ce droit est reversé, sous forme de dotation, aux clubs finalistes.

Art 5 : La feuille de match comportera 12 noms de joueurs par équipe sans limitation de type de licence (à l'exception des licences C et D).

Art 6 : Qualification des joueurs : seuls sont autorisés à participer à cette compétition les joueurs évoluant habituellement aux championnats territoriaux niveau 3 et inférieurs (au moins la moitié des matchs joués à ces niveaux 3 et 4 depuis le début des championnats (hors brassage) jusqu'à la date du match et cela dès que le joueur a joué plus de 3 matchs).

Et avec un nombre d'apparition sur les feuilles de match de niveau 1 et 2 limité à 3 (le but restant de faire jouer les joueurs de niveau 3 et 4 sans empêcher le club de tester ces joueurs au niveau supérieur).

Art 7 : Le tirage au sort est intégral, il sera effectué au Comité lors d'une réunion de la COC 35.

Art 8 :

Les règles de jeu pour les MATCHS SIMPLES sont les suivantes :

- a. Durée des rencontres :
 - 2 X 30 min en moins de 18 F & M,
 - 2 X 25 min en moins de 15 F & M (jeu libre),avec un temps de pause de 10min entre les périodes.
- b. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, tirs au but (5 tireurs).
- c. Si égalité à la fin de la série, on continue avec un joueur par équipe jusqu'à pouvoir désigner un vainqueur (**mort subite**).
- d. Les joueurs disqualifiés ne peuvent participer aux tirs au but.

Les règles de jeu pour les TRIANGULAIRES sont les suivantes :

- a. Durée des rencontres :
 - 2 X 20 min avec une pause de 5 min entre les mi-temps et 15 min entre chaque match (quel que soit la catégorie).
- b. Si une équipe est absente à l'heure officielle, match simple (voir ci-dessus).
- c. Ordre des rencontres établi : 1/3 ; 2/perdant du 1^{er} match ; 2/gagnant du 1^{er} match.
Le numéro des équipes est tiré au sort avant le début officiel des rencontres.
- d. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un des matchs, tirs au but (voir ci-dessus).
- e. Le nombre de joueurs pour une même équipe ne peut excéder 14 sur les 2 matchs.
- f. Les joueurs disqualifiés sur le 1^{er} match, ne peuvent participer aux tirs au but mais ils peuvent participer au 2^{ème} match.

Art 9 : Une péréquation des frais de déplacement et des frais d'arbitrage sera établie tour par tour.

Art 10 : L'utilisation de la Feuille de Match Électronique et son export le dimanche soir avant 19h sont impératifs. L'utilisation de la Gestion De Match Électronique est fortement souhaitée.

Art 11 : Pour tous les autres cas non mentionnés dans ce règlement, les commissions concernées et/ou le Bureau Directeur du Comité seront compétents pour les juger.

NB : Le lieu des finales sera fixé par la COC 35. Les clubs intéressés par la réception des finales peuvent se manifester dès à présent auprès du secrétariat du Comité (02.99.31.33.88 ou 5335000.MFQUEGUINER@ffhandball.net).

DATES :

06-01-19 : 1^{er} tour

24-02-19 : 2^{ème} tour

07-04-19 : ½ finale

08-06-19 : finale (lieu à déterminer)

En fonction du nombre d'équipes participantes, la coupe se jouera en 5 tours, comme suit :

06-01-19 : 1^{er} tour

24-02-19 : 2^{ème} tour

24-03-19 : 3^{ème} tour

21-04-18 : ½ finale

08-06-19 : finale (lieu à déterminer)

Pour la COC 35

François BAUDET - Président